



CAHIER des CLAUSES PARTICULIERES

C.C.P.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Location, nettoyage et entretien de vêtements de travail

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la location, le nettoyage et l'entretien de vêtements de travail.

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation relève de la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

a) pièces particulières et par ordre de priorité

- l'Acte d'Engagement (AE), à compléter et à signer obligatoirement
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) à accepter sans aucune modification.
- le règlement de la consultation

b) pièces d'ordre général

- le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (décret n°77.699 du 27 mai 1977 modifié).

Ce document, bien que non joint au marché, est réputé connu du fournisseur.

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET ET DUREE DU MARCHE

Le marché commence à la date de l’ accusé de réception de sa notification pour une durée de 12 mois.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois.

La durée totale du marché est fixée à 36 mois.

En cas de reconduction, le titulaire du marché est tenu d’accepter la décision qui lui est notifiée.

La commune doit se prononcer au moins 1 mois avant la fin de la période annuelle et elle est considérée avoir refusé la reconduction si aucune décision n’est prise avant ce délai.

Lorsque ce terme est atteint sans que la personne publique ait signifié au titulaire sa décision, celui-ci peut solliciter la reconduction du marché.

Le marché peut être dénoncé ou résilié à tout moment pour non respect des clauses du cahier des charges.

La non reconduction ou la résiliation ne donne droit à aucune indemnité.

ARTICLE 5 – DETERMINATION DES PRESTATIONS

Les prestations de location, nettoyage et d’entretien de vêtements de travail sont déterminées pour un ramassage et une livraison hebdomadaires aux services techniques municipaux.

Les vêtements loués destinés aux agents techniques municipaux devront être de bonne qualité et résistants pour un usage conforme à divers travaux techniques (manutention de matériel, entretien de la voirie, des bâtiments, des véhicules, des espaces verts, ...)

Dans un premier temps, ces prestations concernent l’équipement en vêtements de travail de 16 agents techniques. Le nombre d’agents à équiper évoluera avec le renouvellement du personnel pour inclure à terme l’ensemble des employés des services techniques.

Compte tenu des mouvements des effectifs, le candidat retenu admet que la commune peut revoir le nombre d’agents à équiper sur simple demande écrite. En cas de mise en service fractionnée, toute nouvelle tranche équipée s’effectue selon les mêmes conditions que le contrat initial et n’ouvre pas une nouvelle période d’engagement.

De même, la commune se réserve, sur simple avis écrit, le droit de suspendre la location de vêtement de travail pour un agent en maladie.

Les prestations de location de vêtements de travail concernent les articles suivants :

Désignation – coloris	Nombre d’agents à équiper
Veste manche raglan haute visibilité classe 2	15
Pantalon classe 2 de haute visibilité	13
Blouson classe II	
Pantalon blanc – peintre 2	1
Pantalon de protection BTP	4 + 1 couleur beige
Pantalon de protection électricien	1
Cote à bretelle	1
Veste de protection	1
Veste de protection électricien	2
Gilet BTP	1
Veste BTP	1
Veste atelier	1

La liste détaillée des vêtements à fournir est jointe en annexe.

Les vêtements loués devront être équipés des logos de la commune.

Afin de juger de la qualité des offres, les candidats devront présenter les vêtements proposés à la location.

ARTICLE 6 – CONDITIONS ET LIEU DE LIVRAISON

La livraison et le ramassage des vêtements de travail, assurés par le candidat retenu, s'effectueront aux services communaux à l'adresse suivante :

Services Techniques Municipaux
Glévian
29750 LOCTUDY
téléphone : 02.98.87.56.79

ARTICLE 7 – EVALUATION DES PRIX DES PRESTATIONS

Les prix hors taxes tiennent compte de toutes les dépenses, charges et aléas résultant de l'exécution du présent marché.

ARTICLE 8 – PRIX

Les prix sont unitaires et les prestations pour la location, le nettoyage et l'entretien de vêtements de travail, livraisons et ramassages compris, seront rémunérées par application des prix décrits et énumérés par le candidat dans le tableau suivant :

Désignation – coloris	Coût mensuel par agent équipé pour 1 livraison/semaine
Veste manche raglan haute visibilité classe 2	
Pantalon classe 2 de haute visibilité	
Blouson classe II	
Pantalon blanc – peintre 2	
Pantalon de protection BTP	
Pantalon de protection électricien	
Cote à bretelle	
Veste de protection	
Veste de protection électricien	
Gilet BTP	
Veste BTP	
Veste atelier	

Les prix sont fermes pour la première année de location et seront révisés les années suivantes à la date anniversaire de la première mise à disposition validée par un ordre de service.

Les prix seront révisés en fonction de l'augmentation de l'indice des prix de l'INSEE relatif à la location et au nettoyage des vêtements de travail soit l'indice mensuel des prix à la consommation « nettoyage, réparation et location de vêtements » publié au bulletin mensuel de statistiques de l'INSEE à partir duquel il est procédé à leur ajustement.

Les prix de base sont révisés, en hausse comme en baisse, dans les conditions précisées à l'article 10 du CCAG par application de la formule suivante :

$$P1 = (P0 \times I) / I0$$

P1 = prix de règlement ajusté pour les prestations considérées

P0 = prix de l'offre HT figurant sur l'acte d'engagement pour les prestations considérées

I0 = valeur de l'indice du mois précédent celui de la date limite de remise des offres

I1 = dernière valeur connue de l'indice de référence à la date de l'ajustement

ARTICLE 9 – DETERMINATION DES PRIX

Les prix hors taxes indiqués et applicables la première année sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de janvier 2016, mois précédent celui dans lequel s'inscrit la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 11 – PRIX DE REGLEMENT

Les prix unitaires de règlement seront ceux fixés par le candidat retenu au présent marché pour la location, le nettoyage et l'entretien de vêtements de travail (voir articles précités), le ramassage et la livraison compris, en respectant les caractéristiques sollicitées et précisées au présent document.

Si le taux ou l'assiette des taxes perçues sur le chiffre d'affaires varie entre la date de l'établissement des prix et l'époque du fait générateur de la taxe, le prix de règlement tiendra compte de cette variation.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE REGLEMENT

La commune de Loctudy se libérera des sommes dues par elle, en créditant le compte mentionné par le fournisseur dans l'acte d'engagement. Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la présentation de chaque facture.

Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans le délai susvisé fait courir de plein droit et sans autres formalités des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires sont exigibles, augmenté de deux points.

Les intérêts moratoires ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée.

ARTICLE 13 – FACTURATION

La facture devra clairement désigner la nature, le nombre et le prix unitaire mensuel de chaque article des vêtements de travail faisant l'objet de l'exécution du marché

ARTICLE 14 – CONSTATATION ET CONTROLE DES PRESTATIONS

Les réclamations relatives aux livraisons seront constatées par un simple écrit par le responsable des services techniques dans les 48 heures suivant la livraison.

ARTICLE 15 – QUALITE ET ORIGINE DES FOURNITURES

Les vêtements loués destinés aux agents techniques municipaux devront être de bonne qualité et résistants pour un usage conforme à divers travaux techniques (manutention de matériel, entretien de la voirie, des bâtiments, des véhicules, des espaces verts, ...).

La commune comme le prestataire devront prendre soin des vêtements mis à disposition

Toutefois, les articles qui présenteront des défauts de quelque nature que ce soit ou mal entretenus par le fournisseur seront refusés et remplacés sans délai, sans que la commune ait à supporter les frais de transport ou autres.

ARTICLE 16 – CONDITIONS DE RESILIATION

Les conditions de résiliation du marché sont celles définies dans le Code des Marchés Publics et le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes et prestations de services.

ANNEXE – liste détaillée par agent des vêtements à la location

Service Technique Commune de Loctudy

Modèle Pantalon	Nbre prévu	Nbre reçu	Taille		Modèle Veste	Nbre prévu	Nbr reçu	Taille
<i>pantalon classe 2</i>	0	0	44ej82		<i>veste classe 2</i>	3	2	4
<i>pantalon classe 2 pantalon atelier</i>	2 1		42ej77		<i>veste classe 2</i>	3		3
<i>pantalon classe 2</i>	3	3	50ej82		<i>veste classe 2</i>	3	3	5
<i>pantalon classe 2</i>	3	3	1		<i>veste classe 2</i>	3	3	0 ej71
<i>pantalon peintre 2</i>	3	3	46	48	<i>veste classe 2</i>	2	2	5
<i>pantalon BTP beige</i>	3	3	1		<i>veste classe 2 Gilet BTP</i>	1 1	1 1	2 1
<i>pantalon classe 2 pantalon de élec</i>	3 1	3 1	44 ej82 44		<i>veste classe 2 veste élec</i>	3 1	3 1	5 4
<i>pantalon classe 2 Combinaison Atelier</i>	2 1	2 1	44 ej77 3		<i>veste classe 2 veste atelier</i>	2 1	2 1	3
<i>pantalon classe 2</i>	3	3	2 ej 77		<i>veste classe 2</i>	3	3	4
<i>pantalon classe 2 pantalon BTP</i>	2 2	2 2	44 ej77 2		<i>veste classe 2 veste protection</i>	3 2	3 1	3 2
<i>pantalon classe 2</i>	3		44ej82		<i>veste classe 2</i>	3		5
<i>pantalon classe 2</i>	3	3	42 ej77		<i>veste classe 2 veste élec</i>	3 1	3 1	3 2
<i>pantalon classe 2 pantalon BTP</i>	2 2	2 2	2 ej82 2		<i>veste classe 2</i>	3	3	2
<i>pantalon classe 2 pantalon BTP</i>	2 2	2 2	42 ej77 2	44 ej82 42	<i>veste classe 2</i>	2	2	4
<i>pantalon classe 2</i>	0				<i>veste classe 2</i>	0		
<i>pantalon BTP Côte à bretelles</i>	2 1	2 1	44ej77		<i>veste BTP</i>	1	1	2

+ Logo pour l'ensemble des tenues